



# LE FINANCEMENT RÉGIONAL DES EPLE

Orientations 2022  
De la dotation globale de fonctionnement

Conseil Académique de l'Education Nationale

Académie de Lille -18/01/2022



## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

### L'outil central de l'autonomie de l'établissement

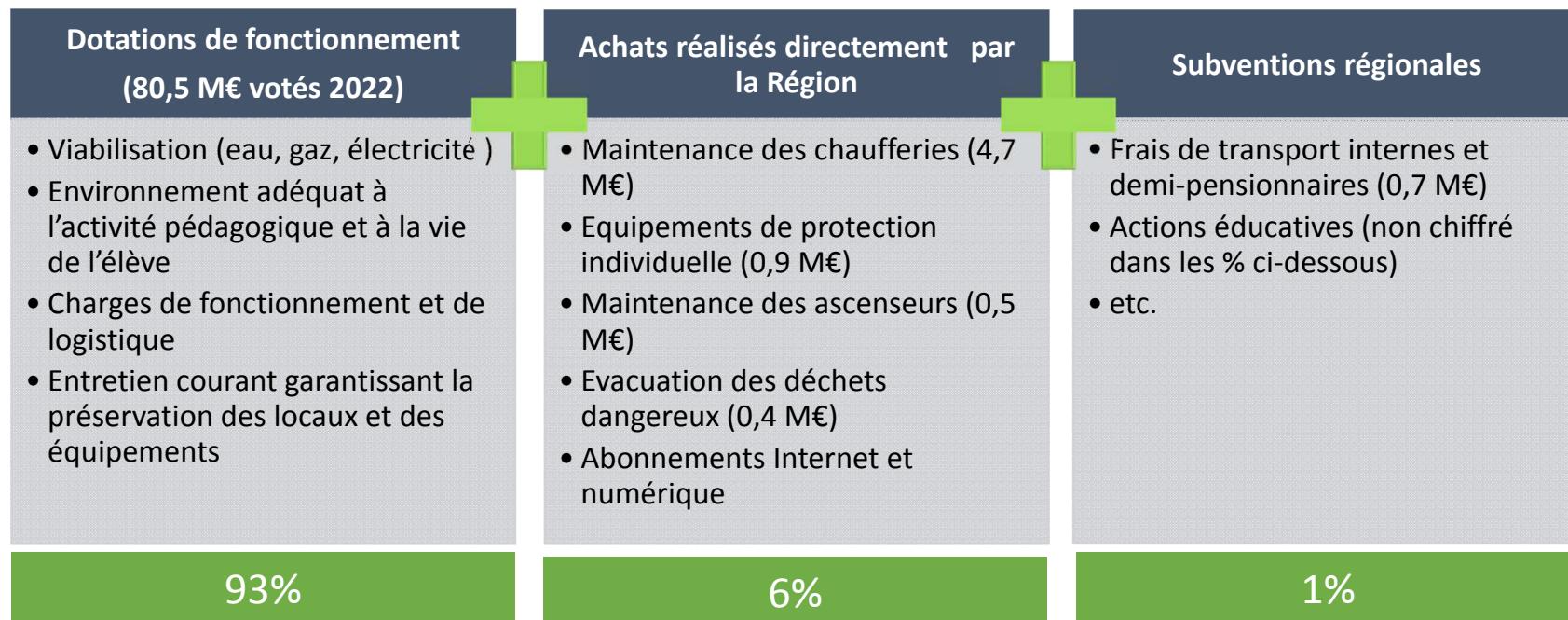
- Le code de l'éducation prévoit une dotation globale unique et non affectée
- Les établissements scolaires sont autonomes dans son utilisation.
- La Région complète son financement par la prise en charge directe de certains achats, ainsi que par des subventions spécifiques.

Ce mix de financements permet d'assurer le bon fonctionnement des lycées, et d'accompagner la réussite éducative des élèves.



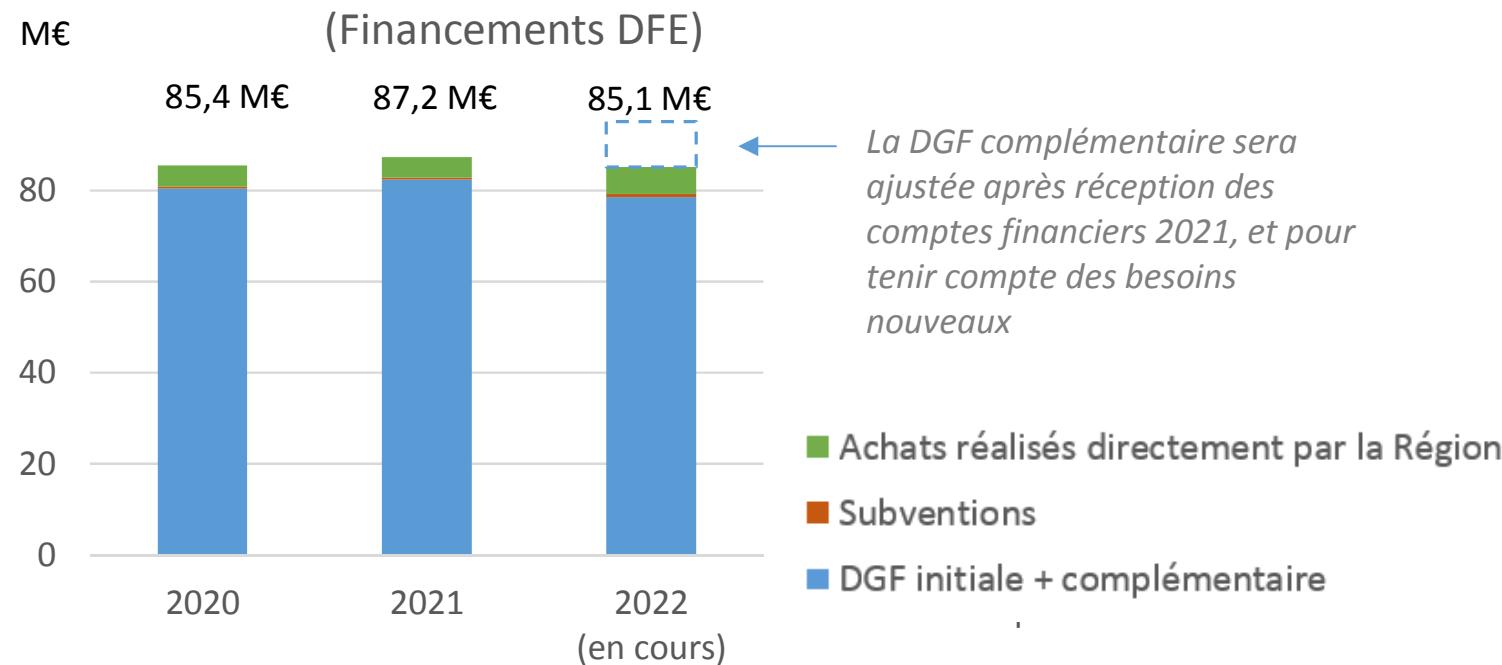
# LE FINANCEMENT RÉGIONAL DU FONCTIONNEMENT

## La DGF, outil central de l'autonomie de l'établissement



# LE FINANCEMENT RÉGIONAL DU FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

## Une évolution relativement stable





## LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

**Une approche basée sur les besoins réels des établissements**

- Calcul individualisé
- Basé sur les besoins réels des établissements :
  - Dépenses et recettes réelles constatées aux Comptes financiers
  - Prise en compte des 3 derniers exercices permettant d'appréhender la réalité du fonctionnement sur un cycle
- Mécanisme complémentaire permettant de prendre en compte les évènements nouveaux ou imprévus



## LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

### Une approche basée sur les besoins réels des établissements

#### ■ Dotation de base =

- 95 % des dépenses de fonctionnement
- + 100 % des surcoûts pédagogiques des lycées agricoles
- 95 % des recettes hors financement régional
- 100 % des subventions régionales

- Prise en compte des dépenses et recettes des services généraux :
  - Administration et logistique (ALO)
  - Activités pédagogiques (AP)
  - Vie de l'élève (VE)



## LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT

Une approche basée sur les besoins réels des établissements et qui sécurise le fonctionnement

- Une **politique sécurisante** qui garantit aux établissements la liquidité minimum nécessaire pour faire face à toute rupture de trésorerie, en fonction des besoins spécifiques (LGT/LP/Lycées agricoles)
- Une **politique de régulation** des fonds de roulement pour mutualiser progressivement ce stock de réserve (42 M€ cumulés constatés fin 2020)



## LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT Sécurisation et régulation

- Capacité à prélever adaptée aux typologies d'établissements et écartant le risque de rupture de paiement

	Mini	Maxi
Enseignements généraux/technologiques et tertiaires	30 jours	60 jours
Enseignements techniques/industriels	60 jours	75 jours
Enseignement agricole	60 jours	120 jours

- La Région garantit une DGF N au moins égale à 80% de la DGF N-1
- En cas d'augmentation des ressources propres, un délai supplémentaire est accordé pour leur utilisation



## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

### Un accompagnement permanent

- Disponibilité des services pour étudier les solutions aux difficultés rencontrées
- Dialogues de gestion permettant
  - De mieux appréhender la réalité de fonctionnement des établissements et leurs spécificités
  - D'ajuster le cas échéant, les dotations de fonctionnement en fonction des besoins réels, de prendre en compte des événements non prévus et d'anticiper le risque de cessation de paiement
  - D'apporter un appui-conseil en gestion pour l'amélioration du fonctionnement...



## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

### Un exercice 2022 sous tension

- Un fonctionnement qui continue d'être globalement fortement impacté par la crise sanitaire
- Les impacts de l'augmentation des matières premières
- Une très forte augmentation des tarifs d'électricité en 2022 et de Gaz (attendue pour 2023) qui va fortement impacter les budgets et le fonctionnement des établissements

*L'analyse des comptes financiers 2021 attendus fin mars permettra d'identifier précisément les impacts des deux années de crise (2020 et 2021) sur les établissements*

**Merci pour votre attention**

